

LOI « SÉCURITÉ GLOBALE » : LA FRANCE RAPPELÉE À L'ORDRE PAR L'ONU

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 16 NOVEMBRE 2020

L'Organisation des Nations unies (ONU), saisie par la Ligue des droits de l'Homme (LDH), a adressé, le 12 novembre 2020, à monsieur le président de la République des recommandations concernant la proposition de loi « Sécurité globale ».

Les termes utilisés sont particulièrement sévères « *L'information du public et la publication d'images et d'enregistrements relatifs à des interventions de police sont non seulement essentiels pour le respect du droit à l'information, mais elles sont en outre légitimes dans le cadre du contrôle démocratique des institutions publiques* ».

Elle considère ainsi de manière claire et sans ambiguïté que l'infraction de diffusion malveillante d'images des forces de l'ordre n'est pas conforme aux principes de légalité, nécessité et proportionnalité. Par ailleurs, Les rapporteurs spéciaux considèrent que l'instauration de la surveillance par drone et celle de la centralisation des images de cameras-piéton avec accès direct par les autorités policières, soulèvent d'innombrables problématiques quant aux garanties du public et à leurs libertés fondamentales.

La LDH demande instamment aux parlementaires de ne pas voter ces dispositions sauf à porter une atteinte sans précédent à l'Etat de droit ainsi que les rapporteurs spéciaux de l'ONU le rappellent.

La France s'inscrit dans une communauté internationale. Le respect des traités internationaux et des recommandations de l'ONU est le seul moyen pour garantir sa crédibilité et sa stature aux yeux des autres nations.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

